



Clermont-Ferrand, le 30 septembre 2011

Le Président

**Le Directeur de l'Ecole Doctorale des
Sciences économiques, juridiques et de
gestion**

à

Mesdames et Messieurs les Doctorants

Objet : Election au Conseil de l'Ecole Doctorale.

Dossier suivi par :
Lina LACROIX
Tél. : 04 73 17 74 09

Mesdames, Messieurs,

L'arrêté du 7 août 2006 prévoit, en son article 12, l'élection de doctorants au Conseil de l'Ecole Doctorale. Les statuts de l'Ecole fixent à deux le nombre de sièges de doctorant à pourvoir.

Un scrutin sera organisé le **7 novembre 2011 de 9 h à 12h30** au secrétariat de l'Ecole Doctorale.

Tous les doctorants qui ont acquitté le montant de leurs droits universitaires sont électeurs et éligibles.

La liste des électeurs, arrêtée par le Directeur de l'Ecole Doctorale, sera affichée **à partir du 2 novembre 2011** dans les locaux de Gergovia et au secrétariat de l'Ecole Doctorale. Des modifications peuvent être apportées à cette liste jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Les candidatures seront reçues au Secrétariat de l'Ecole Doctorale auprès de Melle Lina Lacroix jusqu'au **2 novembre 2011 à 12 heures**.

Le vote par procuration est admis. Un seul mandat par votant.

Pour toutes informations complémentaires, je vous invite à consulter le site internet de l'Ecole Doctorale Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion de l'Université d'Auvergne : www.u-clermont1.fr

**Le Directeur de l'Ecole
Doctorale,**

Florent GARNIER

**Le Président
de l'Université d'Auvergne,**

Professeur Philippe DULBECCO